

# PROJET DE TERRITOIRE

## Schéma de Cohérence Territoriale S.Co.T.

---

1<sup>ère</sup> contribution au projet de territoire

Validé à l'Assemblée plénière  
du 7 novembre 2006

## Plan du Document

- **Conditions d'élaboration de la contribution**
  - Contexte de la saisie de Plaine Commune
  - Méthode de travail
  
- **Contribution du Conseil de Développement à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Plaine Commune**
  - Sur les éléments du constat et de diagnostic du S.CO.T.
  - Pistes de réflexion, questionnements et propositions sur les orientations
  - Relevé des propositions du Conseil de Développement
  
- **Annexes à la contribution**
  - Les transports en commun demandés
  - Liste des thèmes de travail du Conseil de Développement

## **Conditions d'élaboration de la contribution**

### **Contexte de la saisie de Plaine Commune**

Le 10 juin 2004, la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T.) a été présentée à l'Assemblée Plénière du Conseil de développement par Elodie BERTHOMIER du service « projet de territoire et S.CO.T. » de Plaine Commune.

Le 1er juin 2005, Pascal BEAUDET, Vice-président de Plaine Commune, et en charge du S.CO.T., transmet au Conseil de Développement les éléments de diagnostic structurant le projet de territoire qui sera traduit dans le S.CO.T. de Plaine Commune. Ces documents ont été remis à l'ensemble des membres à l'Assemblée Plénière du 9 juin 2005. Parallèlement, de nombreux membres du Conseil de développement ont participé à la présentation de l'exposition sur le S.CO.T. qui a circulé dans les 8 villes de l'agglomération.

Le 2 Juin 2006, Pascal BEAUDET, Vice-président de Plaine Commune, saisit le Conseil de Développement en sollicitant sa contribution à l'élaboration du S.CO.T.

### **Méthode de travail**

Le S.CO.T. a été présenté en Assemblée Plénière du Conseil de développement le 28 septembre 2006.

Il a été décidé de créer un groupe de travail « S.CO.T. » ponctuel de façon à émettre une première contribution avant le S.CO.T. qui sera arrêté en Conseil Communautaire du 28 novembre 2006.

Le Conseil de développement réuni en Assemblée Plénière extraordinaire le 7 novembre 2006 a validé après amendements, la présente contribution à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Elle sera présentée au Bureau Communautaire de Plaine Commune du 15 novembre 2006.

Les débats dans les 6 séances de travail dont le groupe de travail sur le S.CO.T. ont permis de dégager 4 axes de travail, sources de propositions :

- 1) la densité urbaine et l'augmentation de la population,
- 2) le logement,
- 3) L'emploi et les activités économiques,
- 4) Les équipements, transports et espaces verts dans une vision globale.

Parallèlement, le Conseil de développement a participé au colloque « Au centre la banlieue » organisé par Plaine Commune le 5 octobre 2006 avec les spécialistes du territoire et de l'aménagement.

Au total, 37 personnes issues des différentes familles composant le conseil ont participé à l'élaboration de cette première contribution.

Elle trace des pistes de réflexion, des premières propositions et des questionnements. Elle est le résultat d'échanges suite à la saisie de Plaine Commune ainsi que des différents travaux réalisés et formulés dans nos précédents avis et contributions.

Le Conseil de développement continuera de travailler jusqu'à l'approbation définitive du S.CO.T. et en particulier pendant l'enquête publique prévue au printemps 2007.

## **Contribution du Conseil de Développement au Schéma de Cohérence Territoriale de Plaine Commune (S.CO.T.)**

Les membres du Conseil de développement ont pris connaissance des documents de diagnostic et d'orientation du S.CO.T. pour l'aménagement et le développement du territoire de Plaine Commune à l'horizon 2020, document qui doit être prochainement soumis au Conseil Communautaire de Plaine Commune.

Le Conseil de Développement souhaite prendre toute sa place pour contribuer aux choix d'aménagement et de développement du territoire communautaire et considère cette étape importante pour tracer des pistes de réflexion.

Le Conseil de développement s'est saisi, de son point de vue, des principales questions clefs sur lesquelles il souhaite apporter une première contribution :

- La densité urbaine sur le territoire et l'augmentation du nombre d'habitants,
- le logement,
- l'emploi et l'activité économique,
- les équipements, espaces verts et transport dans une vision globale au service des usagers.

### **Sur les éléments du constat**

Les membres du Conseil de développement partagent les grands éléments de diagnostic qui posent les contraintes et structurent les orientations du S.CO.T. Certains avis du Conseil de développement ont d'ailleurs été partagés et intégrés par Plaine Commune dans le diagnostic et l'énoncé des besoins du territoire et de sa population.

Sur le diagnostic, le Conseil de développement partage les principaux enjeux qui consistent :

- à répondre à la population du territoire ne disposant pas des droits fondamentaux essentiels (au logement, au travail, à la santé, à une école de qualité, à la formation, ..),
- à ne pas être un territoire de simples opportunités foncières qui repousseraient plus loin et ailleurs la population,
- à ne plus être un territoire « de commodités » et dépendant du fonctionnement de la capitale parisienne pour être reconnu dans toutes ses dimensions, comme un espace où prévaut la qualité de vie pour tous avec des logements, des équipements publics, des facilités de déplacement et du travail.

En accord avec les orientations consistant à trouver une place équivalente sur le territoire des grandes fonctions (logement, activités, équipements et espaces de proximité, grands espaces libres dont les parcs), le Conseil de développement constate que dans les récents aménagements la réalisation des 4 différents quarts ne se fait pas au même rythme.

Le Conseil de développement souhaiterait savoir où on en est aujourd'hui de cette répartition. De son point de vue, les activités atteignent le ¼ de la surface, les logements l'avoisinent. En revanche, il lui semble que les équipements et les grands espaces sont loin d'atteindre respectivement les deux ¼ souhaités.

## **Pistes de réflexion, questionnements et propositions sur les orientations stratégiques du S.CO.T.**

Là encore, certaines propositions et avis du Conseil de développement ont été intégrés dans les documents d'orientation notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), comme par exemple l'activité économique de production.

**La densification urbaine** a un sens dans la mesure où elle permet d'accroître le nombre de logements et prioritairement à destination des personnes les plus démunies tout en laissant de la place aux activités secondaires et artisanales, entreprises susceptibles d'offrir localement des emplois.

Le Conseil de développement souhaite une densification maîtrisée et circonscrite favorisant la qualité de vie. Elle doit être un moyen pour créer de la mixité sociale et urbaine. Elle doit permettre à ceux qui habitent, travaillent et se déplacent sur le territoire de bien vivre.

Le Conseil de développement est d'accord avec les orientations du S.CO.T. qui limitent les immeubles de très grande hauteur exclusivement destinés aux activités de bureaux en les localisant de façon circonscrite en limite de l'autoroute A86 pour former un écran.

**Le logement** a pris une place importante dans les échanges. Le Conseil de développement estime que les orientations du S.C.O.T permettront à Plaine Commune d'agir et d'intervenir pour davantage de logements et regrette que la maîtrise foncière ne puisse s'organiser à l'échelle régionale.

Le Conseil demande que soient facilités la décohabitation des familles, le logement des jeunes et des personnes âgées, particulièrement dans le logement social. Ainsi, le Conseil de développement propose que Plaine commune travaille sur les logements modulables. Par exemple, un logement F3 communiquant avec un F2 par un cellier pourrait se reconfigurer en 2 logements distincts en cas de décohabitation. Ainsi en évitant un déménagement, les personnes seules après le départ des enfants pourraient, tout en restant dans leur univers quotidien, occuper un logement moins grand et seraient, de fait, moins réticentes à laisser un grand logement.

En matière de renouvellement urbain, le Conseil de développement souhaite une relative prudence dans les démolitions envisagées au regard de la crise sans précédent du logement. Toutes personnes occupant ces logements doivent être relogées. De même, chaque fois que cela est possible, le Conseil de Développement demande que les nouvelles constructions précèdent les démolitions de logements dans le même quartier afin d'éviter les déracinements des familles. Enfin, après les démolitions des logements, le Conseil attire l'attention sur le nécessaire accompagnement social des familles concernées pour prendre en compte l'appréhension liée aux changements de leur situation.

Force de proposition, le Conseil de développement demande à Plaine Commune des initiatives pour associer et faire participer les habitants, à la construction, reconstruction et rénovation de leur habitat ou de leur environnement, et ce sur la base de leur savoir-faire et du volontariat. Plaine Commune pourrait par exemple engager des actions avec des coopératives ouvrières de construction, soutenir des projets d'auto-réhabilitation ou d'insertion globale par le logement et l'emploi. L'objectif est d'insérer et reloger sur leur commune d'origine des familles en difficultés, issues du parc privé insalubre, dans une démarche de retour à l'emploi.

Dans les foyers de travailleurs migrants, il est indispensable, avec l'objectif d'améliorer l'habitat, de faire participer les résidents aux décisions qui les concernent.

Sur la nature des logements, le Conseil de développement souhaite mettre l'accent sur :

- les niveaux de loyers qui, en particulier dans le logement social, doivent être accessibles aux personnes habitant le territoire et disposant de très faibles revenus,
- les types de logement de toutes tailles, du F1 ou F5, qui doivent permettre aux grandes familles de se loger,
- l'accessibilité des logements aux personnes handicapées,
- la qualité du logement en intégrant, d'une part, l'éco-construction et en favorisant les énergies nouvelles, et d'autre part, la réduction des coûts d'entretien par des solutions techniques appropriées,
- l'application des prescriptions de la « Charte qualité des constructions neuves » de Plaine Commune et l'évaluation de sa mise en œuvre en prenant appui sur l'observatoire de l'habitat.

Concernant la vente des logements sociaux à ses occupants, le Conseil de développement attire l'attention sur les dangers que peut représenter cette politique des bailleurs. Elle risque, en effet, de donner l'illusion aux locataires de pouvoir devenir propriétaires alors même qu'ils ne disposent pas de moyens financiers pour le remboursement de prêts et les charges de gestion et de rénovation de la co-propriété.

Sur la répartition des logements sur le territoire, les membres du Conseil préfèrent une mixité avec certaines activités économiques plutôt que des quartiers mono-fonctionnels. En revanche, cela suppose des aménagements de qualité limitant les nuisances pour lesquelles des solutions techniques existent (en matière d'isolation par exemple).

Le Conseil de développement insiste pour une vision globale de la ville ouverte à tous, intégrant tous types et toute nature de logements, et notamment les foyers des travailleurs migrants et les résidences sociales.

**Concernant l'activité économique et l'emploi**, la volonté de Plaine Commune d'accueillir des activités de production et artisanales est partagée par le Conseil de développement, souhait formulé dans sa contribution sur l'emploi en décembre 2005.

Pour autant, si prévoir des aménagements pour le tertiaire et le secondaire est indispensable, ils ne suffisent pas. Le Conseil de Développement s'inquiète du « turn-over<sup>1</sup> » des entreprises et surtout du tertiaire qui, par nature plus mobile, risque ne pas s'enraciner sur le territoire. Il souhaite que l'activité économique induise des embauches locales. Il estime qu'il faut également privilégier le développement local intégré et le soutien aux petites entreprises comparées aux grandes qui disposent de moyens.

En référence à son avis formulé sur l'emploi<sup>2</sup>, le Conseil de développement propose que le S.CO.T. prévoie des disponibilités foncières pour des aménagements de locaux (pépinières, très petites entreprises, ..) et au service du développement de filières déjà citées :

- l'éco-développement (éco-construction, récupération, reprise de gestion de l'eau, ..),
- l'audiovisuel,
- les services d'aide à la personne,
- le tourisme et le patrimoine,
- l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, tout en reconnaissant que Plaine Commune a particulièrement investi ce champ d'action avec des outils comme la « Charte entreprise-territoire », le Conseil de Développement propose de poursuivre en mettant l'accent sur l'animation du territoire.

---

<sup>1</sup> Taux de renouvellement (écart entre le nombre d'arrivées et de départs sur le territoire)

<sup>2</sup> « Développement local intégré, Nouvelles filières d'emploi et de formation, Lutte contre les discriminations »

Le Conseil de développement est particulièrement attentif au maintien et au développement des services et des emplois publics ainsi qu'aux actions permettant de :

- diversifier l'emploi,
- faciliter les échanges entre la formation, la recherche et les entreprises,
- soutenir les projets des étudiants et chercheurs des universités et grandes écoles,
- développer des services et des productions artisanales utiles à la population salariée et résidente dans l'objectif d'un développement d'activités locales et d'emplois.

Les membres du Conseil continueront de travailler sur les questions d'emploi et d'activités afin de formuler des propositions avant l'approbation du S.CO.T.

### **Les espaces verts, commerces, transports et équipements dans une vision globale**

Pour les espaces verts, les membres du Conseil de Développement souhaitent, dans un premier temps, se mettre d'accord sur la définition « d'espaces verts » et davantage de pédagogie sur la présentation et les termes employés. Au-delà des mots, un travail entre les habitants et les usagers du territoire et la Communauté serait utile pour s'entendre sur la conception et la vocation de ces espaces : un espace vert / minéral, un espace vert praticable / de perception, un square / une place d'agrément traversante.

Ainsi, la perception d'un même espace est différente sur un plan (en vision aérienne) comparée au sentiment qu'en a la personne à pied (depuis le sol). De très verdoyant, d'un autre angle, l'espace est perçu comme très minéral. De même, si les cimetières sont des espaces de perception, les membres du Conseil souhaitent qu'ils ne soient pas considérés sur les cartes du S.CO.T. au même niveau que les parcs départementaux ou de proximité.

L'espace vert doit cumuler deux fonctions : être un lieu dans lequel on est bien (espace de détente ou de loisirs) et/ou qui agrmente le regard (espace de perception). Pour être utiles, ils doivent être entretenus, éclairés et ouverts (grilles, horaires). Ils doivent être aménagés en pensant aux enfants, mais également aux jeunes et aux personnes âgées.

Même si les grands parcs sont accessibles depuis tout le territoire par les transports en commun - une nécessité - le Conseil de Développement demande également des espaces verts de proximité dans chaque quartier (d'habitat ou d'activité).

Deux propositions particulières :

- protéger, pérenniser et valoriser les espaces maraîchers et les jardins ouvriers en examinant comment les rendre accessibles aux habitants et salariés non résidents,
- le fleurissement, y compris pour les piétons, la présence de la flore et de la faune au quotidien doivent guider les principes d'aménagement. Dans cet esprit, la remise en valeur des voies d'eau est un point fort du S.CO.T.

Concernant les commerces de proximité, les membres du Conseil de développement en souhaitent plus, tout en étant conscients de la difficulté à les maintenir et les développer.

Pour cela, le Conseil de développement propose :

- la mise à disposition de locaux par Plaine Commune ou les villes, voire des garanties financières ou d'activités pour les premières années,
- une localisation des commerces en zones mixtes (travail, logement, équipement) s'appuyant sur la présence des salariés, potentiel de consommateurs supplémentaires pour le développement de commerces de proximité et de services,
- le développement d'initiatives fondées sur le commerce équitable.

Concernant les centres commerciaux, le Conseil de développement les souhaite de taille modérée adaptée au milieu urbain, davantage enclins à susciter de la convivialité et le développement, comparés aux grands centres commerciaux péri-urbains repliés sur eux-mêmes.

Sur les transports, la contribution du Conseil de développement sur le S.CO.T. sera alimentée, au moment de l'enquête publique, de l'avis du Conseil de Développement sur le Plan Local des Déplacements (P.L.D.).

Pour autant, d'ores et déjà, le Conseil de développement souhaite que la population ait accès à tout : à la ville, au centre-ville, aux équipements, aux lieux d'activités économiques... Il demande :

- La réalisation de l'ensemble des transports en commun prévus et nécessaires (cf. la liste en annexe 1), même si les membres du Conseil sont conscients qu'elle dépend moins de Plaine Commune que des décisions du Syndicat des Transports (STIF), de la Région et de l'Etat,
- Le dédoublement de la ligne 13,
- La création de déplacements à l'intérieur du territoire y compris en journée (marchés) et en soirée (sorties culturelles),
- La création d'un plan de déplacement en vélos pour les loisirs mais également dans une pratique quotidienne, intégrant les parcours et le fonctionnement (garage dans les logements, stationnement en ville, devant les équipements, les écoles, ..),
- La création de parcs de vélos mise à disposition pour les déplacements en ville,
- Des solutions face aux gênes occasionnées par les camions et les voitures,
- L'utilisation de la voie d'eau.

Fondamentalement, le Conseil demande la création des transports en commun en même temps que les aménagements et le développement du territoire. En accord avec les orientations du S.CO.T. se projetant sur une organisation spatiale qui évitera l'étalement urbain, le Conseil de Développement souhaite limiter l'usage des voitures afin de réduire leur impact sur l'environnement.

La densification autour des transports, ne doit pas oublier d'amener les transports au service des habitants, des salariés non résidents et des scolaires par un maillage fin (comme pas exemple VITAVIL à Stains). Ainsi, le Conseil de développement s'accorde sur la nécessité de densifier autour de la Tangentielle Nord prévue au S.C.O.T, mais demande de mettre les transports au service des habitants et des salariés dans l'ensemble des quartiers.

De même, les membres du Conseil demandent, en matière de tarification des transports en commun, l'élargissement de la zone 2 à l'ensemble de l'agglomération pour mettre la population à égalité dans ses déplacements.

Les équipements, y compris les écoles, crèches et équipements de quartier, doivent être livrés en même temps que les logements ou les bureaux.

L'égalité d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs est nécessaire et passe par les transports. La desserte en transport en commun des grands équipements comme des équipements de quartiers est impérative, et logique après 21h pour les grands équipements ouverts à cette heure.

Au delà, le Conseil de développement demande à Plaine Commune de travailler sur un tarif unique d'accès aux équipements culturels et sportifs pour l'ensemble des habitants de l'agglomération, ce qui représenterait un réel plus communautaire. Par ailleurs, le Conseil travaille une proposition de salle de spectacle à l'échelle de Plaine Commune.



Parallèlement, devant le manque cruel de locaux associatifs, le Conseil de développement souhaite que Plaine Commune développe les « mètres carrés sociaux », en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation ou de bureaux. Ces équipements réservés aux habitants d'un immeuble ou aux associations limiteraient les espaces vides d'activités commerciales ou murés et génèreraient de la vie dans la rue et le quartier. Ils permettent de se retrouver pour des réunions ou activités d'animation, sportives ou de loisirs.

Enfin, le Conseil de développement pense qu'il est nécessaire d'évaluer les changements liés aux grands aménagements.

Une première idée est de proposer à Plaine Commune de prendre le temps d'expertiser les grands aménagements réalisés ces dernières années sur la Plaine Saint-Denis.

Si les aménagements ont généré un plus pour le territoire et la population, certaines options, comme le quartier mono-activité de bureaux à Landy-France non animé en soirée et le week-end, sont de notre point de vue à repenser.

Les membres du Conseil ont appréhendé le contexte de l'époque dans lequel les aménagements ont été réalisés notamment la récente prise en compte du territoire par les promoteurs immobiliers. Pour autant, le temps est venu d'affirmer plus d'exigence : en matière de mixité, de commerces ouverts sur le quartier plutôt que des services et espaces verts invisibles depuis la rue et exclusivement réservés aux salariés.

D'autre part, la création de nouveaux aménagements doit dès le départ se concevoir avec leur gestion et l'usage que la population et les salariés en ont. Il pourrait en être ainsi des voies d'eau : partir des pratiques des lieux et de leurs potentialités pour définir ensemble les choix d'aménagement.

Le Conseil de développement n'est pas réfractaire au changement. Il refuse les critères trop exclusifs qui le président : la rentabilité, la loi de l'argent au détriment de la population notamment dans les domaines social et d'environnement.

Dans ce domaine, la mémoire à prendre en compte et qui fonde l'identité de notre territoire n'est pas seulement nostalgique, de patrimoine ou de charme. Elle est le socle des solidarités importantes qui se nouent entre les gens, quelque soient leur statut (avec ou sans papiers, ..). Ces solidarités permettent de surmonter les extrêmes difficultés vécues en « attendant » que les aménagements génèrent du développement. Celui-là même dont la population pourrait bénéficier et qui permettrait de dépasser ainsi, à la mesure des moyens de Plaine Commune, les effets de la crise sociale et du logement. Le changement doit bénéficier en priorité aux habitants, tous, y compris la population qui « a subi » quantité de coups liés à l'évolution.

C'est le sens de l'avis du Conseil de développement sur le projet d'agglomération formulé en mars 2006 : Nous ne pouvons pas parler de la proximité et une fois que c'est réglé, parler des grands projets, il faut pouvoir tenir les deux. L'information et l'adhésion des populations aux projets de Plaine Commune passent par la perception du « plus » communautaire dans leur quotidien et la possibilité d'intervenir, en concertation, dans l'élaboration des projets.

Le Conseil de développement prendra dans cet esprit toute sa part à l'élaboration du S.CO.T. de Plaine Commune, le projet de territoire, et fera des propositions jusqu'à son approbation définitive.

## **Relevé des propositions de la première contribution du Conseil de développement à l'élaboration du S.CO.T.**

1. Expertiser les grands aménagements réalisés ces dernières années sur la Plaine Saint-Denis pour être plus exigeant sur les aménagements futurs

### Le logement

2. Faciliter la décohabitation des familles, le logement des jeunes et des personnes âgées
3. Maintenir un accompagnement social pour les familles concernées après les démolitions des logements
4. Faire participer les habitants, sur la base de leur savoir-faire, à la construction, reconstruction et rénovation de leur habitat ou de leur environnement
5. Proposer du logement social à loyers accessibles aux familles à faible revenu, notamment celles sortant des logements insalubres
6. Etre prudent sur la vente aux occupants des logements sociaux
7. Intégrer l'éco-construction et réduire des coûts d'entretien
8. Evaluer le respect des prescriptions de qualité dans les constructions neuves
9. Développer une mixité des logements avec certaines activités économiques

### L'emploi et l'activité

10. Poursuivre l'aménagement et le développement en mettant l'accent sur l'animation du territoire
11. Laisser la place dans les aménagements pour le développement local intégré (avec des locaux de type ateliers-relais ou pépinières) et la diversité de l'emploi
12. Prendre appui sur l'économie sociale et solidaire, le commerce équitable, la formation
13. S'appuyer sur le potentiel de consommation des salariés, le mutualiser avec celui des habitants pour développer les services et la production artisanale et les emplois localement

### Les espaces verts, commerce, transports et équipements dans une vision globale

14. Travailler ensemble la conception et la vocation des grands espaces
15. Se mettre d'accord sur la définition « d'espaces verts »
16. Pérenniser les espaces maraîchers et les jardins ouvriers
17. Renforcer les commerces de proximité en particulier en zones mixtes
18. Privilégier les centres commerciaux de taille modérée adaptée au milieu urbain
19. Créer des déplacements à l'intérieur du territoire y compris en journée (marchés) et ne soirées (sorties culturelles)
20. Réaliser tous les transports en commun prévus et nécessaires et améliorer la qualité de service
21. Créer un plan de déplacement en vélos pour les pratiques quotidiennes
22. Livrer les équipements en même temps que les logements ou les bureaux
23. Prévoir des locaux pour les associations (m<sup>2</sup> sociaux)
24. Un tarif unique d'accès aux équipements culturels et sportifs pour tous les habitants de la communauté

## **Annexe 1 : les transports en commun prévus et nécessaires demandés par le Conseil de développement de Plaine Commune**

- Le tramway dénommé TRAM'Y à Saint-Denis-Epinay-Villetaneuse (SDEV) prolongé au sud via la Plaine Saint-Denis jusqu'à Paris au RER E, station Evangile
- Le prolongement de la ligne 12 à la Mairie d'Aubervilliers puis aux Six Routes de La Courneuve
- Le prolongement du T1 Saint-Denis-Bobigny à Gennevilliers au RER C via l'île Saint-Denis
- Le tramway sur pneu Saint-Denis-Sarcelles via la RN1 à Pierrefitte-sur-Seine
- La tangentielle Nord
- La ligne 13 dédoublée et prolongée à Stains, à la Cerisaie avec une connexion à la tangentielle Nord
- La ligne 4 prolongée à Saint-Denis, à Pleyel via Saint-Ouen avec une connexion à la ligne 13
- La ligne 7 prolongée de la Courneuve au Parc des Expositions du Bourget
- Le RER B avec une réelle qualité de service et une meilleure fréquence
- Le RER B+ avec le dédoublement du tunnel Châtelet – Gare du nord afin de ne pas réduire la fréquence du RER D qui emprunte les mêmes voies
- Le RER D avec une réelle qualité de service et une meilleure fréquence
- Orbitale, la rocade des transports en commun en première couronne avec une connexion aux RER B, C et D à créer après que l'ensemble des projets prévus au Contrat de Plan et de Projets Etat-Région (C.P.E.R) ait été réalisé.
- Les lignes de bus Mobilien et les pôles gares
- La rénovation des gares SNCF qui en ont besoin
- Une navette fluviale sur la Seine en direction de la Défense
- Une navette fluviale sur le Canal Saint-Denis du Pont de Stains en direction de Paris

## **Annexe 2 : les thématiques déjà abordées dans les avis et contributions du Conseil de développement ou les travaux en cours dans les groupes de travail**

Projet de territoire : L'information et l'adhésion des populations au projet de Plaine Commune passent par la perception du « plus » communautaire dans leur quotidien et la possibilité d'intervenir dans l'élaboration des projets ; L'agglomération, c'est « lointain », comment permettre à chacun des habitants d'acquiescer une identité communautaire et faire en sorte que les gens considèrent et vivent l'agglomération comme proche d'eux ? ; L'identité communautaire et la communication, l'inclusion sociale et les services communautaires, le plus communautaire.

Emploi : L'éco-construction, l'aide à la personne, les mesures d'urgence contre le chômage, la formation et la lutte contre les discriminations étant transversales à ces 3 thématiques.

Transports et déplacements : Faciliter la circulation et la vie des utilisateurs du territoire en privilégiant les transports en commun, contribuer au Plan des Déplacements, l'adéquation entre besoin de déplacements des habitants, salariés, entreprises du territoire et les transports existant notamment comment sont desservis certains lieux : équipements de proximité comme la santé, commerces, services publics.

Culture : Favoriser l'accès à la culture pour tous, la découverte et l'appropriation du patrimoine culturel de Plaine Commune par ses habitants ; se donner une identité communautaire par la culture.

Habitat : Mobilisation et urgence à résorber l'habitat insalubre et dégradé.

Budget : Maintenir le volume d'investissement en donnant la priorité à ce qui améliore immédiatement la vie des habitants sachant que cela fait partie de l'attractivité du territoire également pour les entreprises. Disposer d'un budget de fonctionnement consolidé villes et communauté pour donner à lire les mutualisations réalisées.

## **Le Conseil de développement de Plaine Commune**

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

**Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions.** Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

**Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.**

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

## **Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune**

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

**Pour y participer :** contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

**Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune**

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

**Pour toutes informations complémentaires**

Valérie Grémont  
Animatrice du Conseil de développement  
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

[conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)